DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
LE GRAND-BORNAND

Modification n°2

PLAN DE ZONAGE

Chinaillon
(Agrandissement)

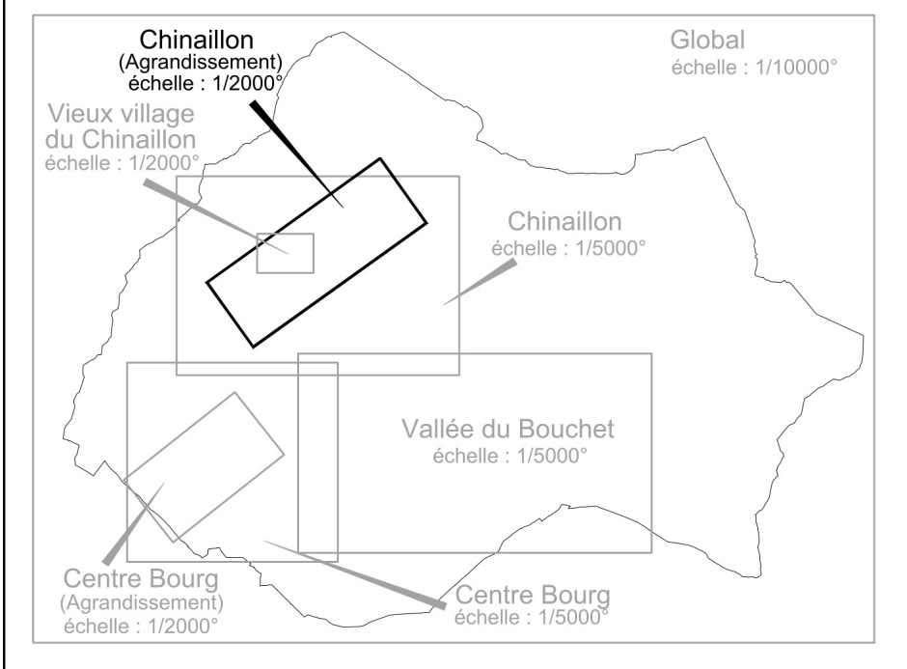

Chinaillon (Agrandissement) échelle : 1/2000°
Global échelle : 1/10000°
Vieux village du Chinaillon échelle : 1/2000°
Chinaillon échelle : 1/5000°
Vallée du Bouchet échelle : 1/5000°
Centre Bourg (Agrandissement) échelle : 1/2000°
Centre Bourg échelle : 1/5000°

PIECE	PROCEDURES
N°4bis	Révision n°1 approuvée le 28.11.2019 Modification n°1 approuvée le 18.08.2022 Révision "allégée" n°1 approuvée le 08.02.2024 Modification simplifiée n°1 approuvée le 04.03.2024 Modification n°2 approuvée le
ECHELLE 1/2000	
Mise au point	

CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
Territoires demain	TECTA GROUPE VERTICAL SEA	Cadastre.data.gouv Cadastre 2021 Système de projection : Lambert 93	

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Reproduction interdite — Suivi par NB - Fichier QGIS : 2024 073/PLU MS1/Chinaillon-2000 — le 17.10.2024

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Surface (m²) ou linéaire (ml)
31	Cheminement piétons des Nants à la cascade mystérieuse	Commune du Grand-Bornand	599 m²
40	Aménagement de la route de la Culaz	Commune du Grand-Bornand	17504 m²
41	Arrêt bus Les Faux	Commune du Grand-Bornand	379 m²
43	Création et extension du chemin de la Bouvardière jusqu'à la route de La Culaz	Commune du Grand-Bornand	6599 m²
44	Construction d'une voie communale La Place	Commune du Grand-Bornand	1269 m²
45	Aménagement d'une fontaine publique - vieux village	Commune du Grand-Bornand	155 m²
46	Aménagement de la route de l'Envers du Chinaillon, création de stationnements (de la Place au Clut)	Commune du Grand-Bornand	17400 m²
47	Agrandissement du groupe scolaire du Chinaillon et stationnements	Commune du Grand-Bornand	586 m²
48	Aménagement de stationnements secteur La Mottaz	Commune du Grand-Bornand	1589 m²
49	Création d'un parc de stationnements en rive droite du torrent du Chinaillon, en aval du Pont de la Mottaz	Commune du Grand-Bornand	4279 m²
50	Aménagement de la route de l'Arbelay	Commune du Grand-Bornand	3845 m²
51	Aménagement de la route des Granges du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	4646 m²
52	Aménagement d'un cheminement piétons de la route des Outalays au front de neige des Gettiers	Commune du Grand-Bornand	861 m²
54	Création d'une aire de stationnement Les Outalays	Commune du Grand-Bornand	3059 m²
55	Aménagement de la route des Outalays	Commune du Grand-Bornand	23569 m²
56	Aménagement de la route de l'Envers du Chinaillon et stationnements (du Clut à Samance)	Commune du Grand-Bornand	13424 m²
60	Création de cheminements piétons entre la RD4 et la route de l'Envers du Chinaillon, et le long du torrent du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	1800 m²
61	Dévidoir et stockage de neige à Samance	Commune du Grand-Bornand	401 m²
62	Aménagement de la voie dite Chemin de la Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	2106 m²
63	Création d'un passage pour dameuse	Commune du Grand-Bornand	1966 m²
66	Création d'un cheminement piétons et passerelle sur le ruisseau des Bouts	Commune du Grand-Bornand	1439 m²
67	Aménagement de parking le long de la RD4 (route de la Colombière)	Commune du Grand-Bornand	4404 m²
68	Création d'une route de desserte des chalets de Venay	Commune du Grand-Bornand	346 m²
69	Aménagement du parking de la Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	55 m²
70	Création de stationnements secteur Mulaterie	Commune du Grand-Bornand	2733 m²
71	Aménagement de voirie et trottoirs le long de la RD4	Commune du Grand-Bornand	658 m²
72	SUPPRIME		
73	Création de la voirie de la Nouvelle	Commune du Grand-Bornand	13286 m²
74	SUPPRIME		
75	SUPPRIME		
76	Activités ludiques en saison hivernale	Commune du Grand-Bornand	7257 m²
77	Aménagement et création d'une voirie de desserte du secteur Ouest du vieux village partie haute	Commune du Grand-Bornand	826 m²
78	Création d'une voirie de desserte du secteur Ouest du vieux village partie basse	Commune du Grand-Bornand	1233 m²
81	Aménagement d'une aire de stationnements le long de la RD4, en face de la route du vieux village du Chinaillon	Commune du Grand-Bornand	733 m²
82	Aménagement du chemin de la Bouvardire	Commune du Grand-Bornand	846 m²
84	SUPPRIME		
119	Aménagement de la route du vieux village depuis la RD4	Commune du Grand-Bornand	976 m²
123	Aménagement plate forme TS des Outalays	Commune du Grand-Bornand	403 m²
125	Aire de retournement du chemin de la Bouvardière	Commune du Grand-Bornand	380 m²
129	Piste de VTT reliant les gares du Rosay amont/aval par la forêt	Commune du Grand-Bornand	22627 m²
130	Aménagement d'une desserte depuis la route de Samance	Commune du Grand-Bornand	600 m²

LEGENDE

Zones Urbanisées :

- ■ UA - Zone dense du centre village et du Chinaillon
- ■ UB - Zone de confortement de densité moyenne
- ■ UBt - Zone de confortement de densité moyenne et d'équipements touristiques
- ■ UC - Zone à vocation résidentielle
- ■ UCi - Zone à vocation résidentielle de type individuel
- ■ UE - Zone d'accueil des équipements publics
- ■ UT1 - Zone à vocation touristique (hauteur maximum de 12 m)
- ■ UT2 - Zone à vocation touristique (hauteur maximum de 10 m)
- ▨ UTa2 - Zone majoritairement d'hébergements hôteliers et touristiques (hauteur maximum de 10 m)
- ■ UX - Zone d'accueil des activités économiques
- ■ UXe - Zone d'accueil des activités économiques et d'équipements d'intérêts collectifs

Zones à Urbaniser :

- ■ 1AU - Zone d'urbanisation future
- ▨ 1AUa1 - Zone d'urbanisation future
- ▨ 1AUb - Zone d'urbanisation future
- ▨ 1AUc - Zone d'urbanisation future
- ▨ 1AUt - Zone d'urbanisation future
- ▨ 1AUt1 - Zone d'urbanisation future
- ▨ 1AUta2 - Zone d'urbanisation future (hauteur maximum de 10 m)
- ▨ 1AUx - Zone d'urbanisation future

Zones Agricoles :

- ■ A - Zone agricole

Zones Naturelles :

- ■ N - Zone naturelle
- ■ NDe - Zone naturelle correspondant au secteur émetteur de la vallée du Bouchet
- ■ NDr - Zone naturelle correspondant au secteur récepteur de la vallée du Bouchet
- ■ NE - Zone naturelle d'équipements publics
- ■ NL - Zone naturelle correspondant aux équipements de loisirs, de sports de plein air
- ▨ NM - Zone naturelle de dépôts de matériaux solides
- ■ NS - Zone naturelle correspondant aux réservoirs de biodiversité et à des habitats naturels sensibles (Natura 2000 et ZNIEFF type 1)
- ▨ NT - Zone naturelle correspondant aux équipements touristiques
- ▨ NTc - Zone naturelle correspondant aux équipements touristiques liés aux campings

Servitude pour logement au titre de l'article L151-15	Nombre et destination des logements à réaliser	Localisation	Surface de la zone
L1	30% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Suize	30798 m²
L2	30% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Villavit	17922 m²
L3	30% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Le Villard	16890 m²
L4	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Clos de pin	3397 m²
L5	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Clos de pin	2612 m²
L6	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Samance	2974 m²
L7	100% de la surface de plancher dédiée au logement devra être de la surface de plancher à destination de logement social et/ou accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS)	Chinaillon	3649 m²

Infrastructures et emplacements réservés

- ▦ Emplacement réservé
- 5 Numéro de l'emplacement réservé

Au titre de l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme

- □ Secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) numérotés de 1 à 21

Au titre de l'article L122-11-3° du Code de l'Urbanisme

- △ Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive

Au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- ▨ corridors écologiques
- ▨ Zone humide

Au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

- ▨ Domaine de ski nordique
- ▨ Domaine de ski alpin

Renseignements divers

- □ Secteur imposant le maintien du linéaire à vocation commerciale existant au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- ▒ Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
- ○ Pastillages NDrb : zone naturelle du bâti isolé de la vallée du Bouchet
- □ Secteur d'intérêt paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- □ Secteur d'intérêt paysager à préserver (Cône de vue Chapelle des Plans). Zone d'inconstructibilité de 12 m à compter du bord de la voie publique
- □ Eléments de patrimoine à préserver repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- ○ Bâtiment repéré pour préservation des toitures en structure bois (tavaillons) au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme - Voir Atlas en annexe
- □ Servitude pour la réalisation de logement social et accession sociale de type Bail Réel Solidaire (BRS) au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Fosse à neige identifiée au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme
- ⋯ Sentier du PDIPR identifié par le Conseil Départemental au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- ★ Repérage des exploitations agricoles à titre indicatif